



Février 2019

COLOMBES & MURAILLE

p. 4 Zoom Aménagement du territoire

p. 16 Infrastructures

p. 19 Fête de chant du Bas-Valais

3

Editorial

4-8

**Zoom: Aménagement
du territoire et urbanisme**

Présentation de la révision totale
du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ)

Requalification des centres des villages

- ▶ Collombey
 - ▶ Illarsaz
 - ▶ les Neyres
-

9

Pédibus

10-13

Autorités

Décisions du Conseil municipal
Budget 2019

14

Mobilité

MobiChablais, notre nouveau bus d'Agglo

15

Bibliothèque

16-17

Infrastructures

Parc St-Didier
Caserne intercommunale de Pompiers
Future nouvelle route de Pré-Loup

18

**Réflexion sur l'opportunité
d'une fusion avec Monthey**

Etat de la situation

19

Fête de Chant du Bas-Valais

20

La Der



NOTRE COMMUNE SE MÉTAMORPHOSE!

par Alexis Turin
Conseiller communal

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce n'est pas peu dire que notre Commune regorge de projets d'aménagements de l'espace public.

Si notre territoire s'organise autour de 5 villages avec leurs caractéristiques propres, vous découvrirez dans ce numéro que chacun d'eux fait l'objet d'une attention particulière de la part de vos autorités. Le village de Collombey-le-Grand occupe une place un peu particulière en ce sens que son centre a déjà été réaménagé.

Notre approche se veut participative. Pour chaque projet d'envergure, en particulier ceux concernant nos centres de village, le Conseil municipal se fait un point d'honneur d'organiser, sur place, une séance ouverte au public. Le but n'est pas d'arriver à ces séances sans aucune proposition, mais plutôt de confronter notre vision avec celle attendue par les habitants des lieux. Avec ces échanges de proximité, cela nous permet d'ajuster au mieux les projets pour qu'ils deviennent vôtres.

Ainsi, lors de la discussion sur le plan de quartier de Collombey-Centre, nous avons renoncé à l'édification d'une bâtisse sur l'ancien cimetière. Aujourd'hui, la population peut jouir d'un magnifique espace de détente, qui semble rallier tous les suffrages. Autre adaptation du projet, le nombre de places du parking souterrain a été sensiblement augmenté.

Il arrive aussi que la vision du Conseil municipal ne soit pas totalement en phase avec celle des usagers. Ainsi, notre vision de développement du centre du village des Neyres n'a pas emporté

la conviction des participants à la soirée de présentation. Pour nous, la porte n'est toutefois pas fermée. Et certainement qu'un nouveau projet va émerger, pour peu que l'on ressente une telle volonté des habitants des lieux.

Autre action politique en lien avec l'aménagement de notre territoire communal: la maîtrise du foncier. Car: *«qui maîtrise son sol, maîtrise son avenir»*, pour reprendre les termes du rapport de la commission de gestion concernant l'acquisition des terrains de la zone industrielle «Charbonnière – L'Enclos». Avec l'acquisition de plus de 170'000 m² de terrains, notre commune est passée de propriétaire anecdotique à celui de (très) grand propriétaire.

Nos institutions aussi ont évolué. Avec l'instauration récente d'un Conseil général, force est de constater que la discussion politique, dans son sens noble du terme, s'est enrichie, sur tous les dossiers, en particulier sur ceux liés à l'aménagement du territoire. Et c'est tant mieux, car cela renforce l'adhésion populaire aux projets.

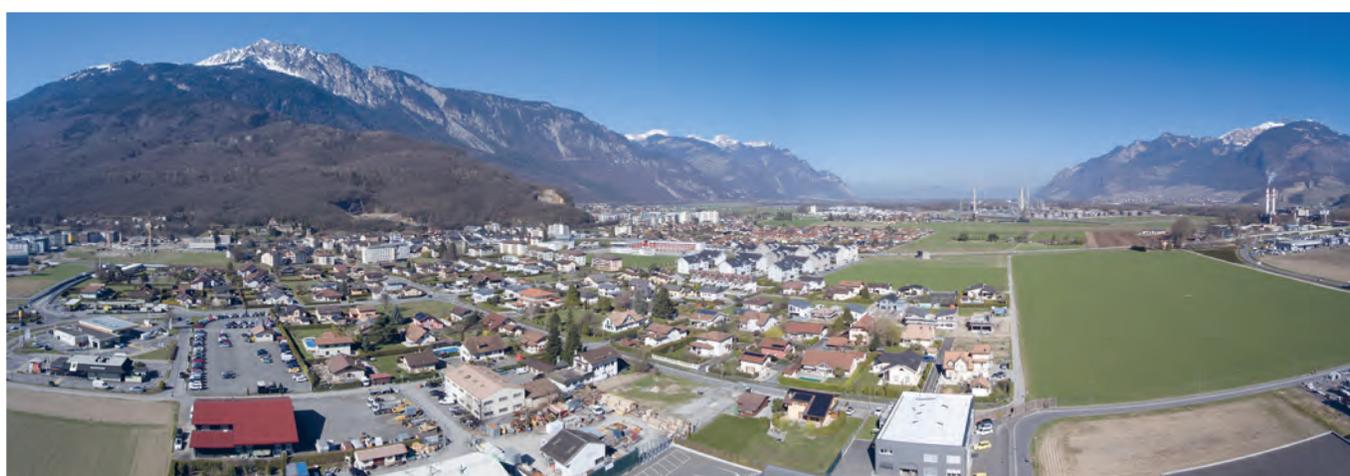
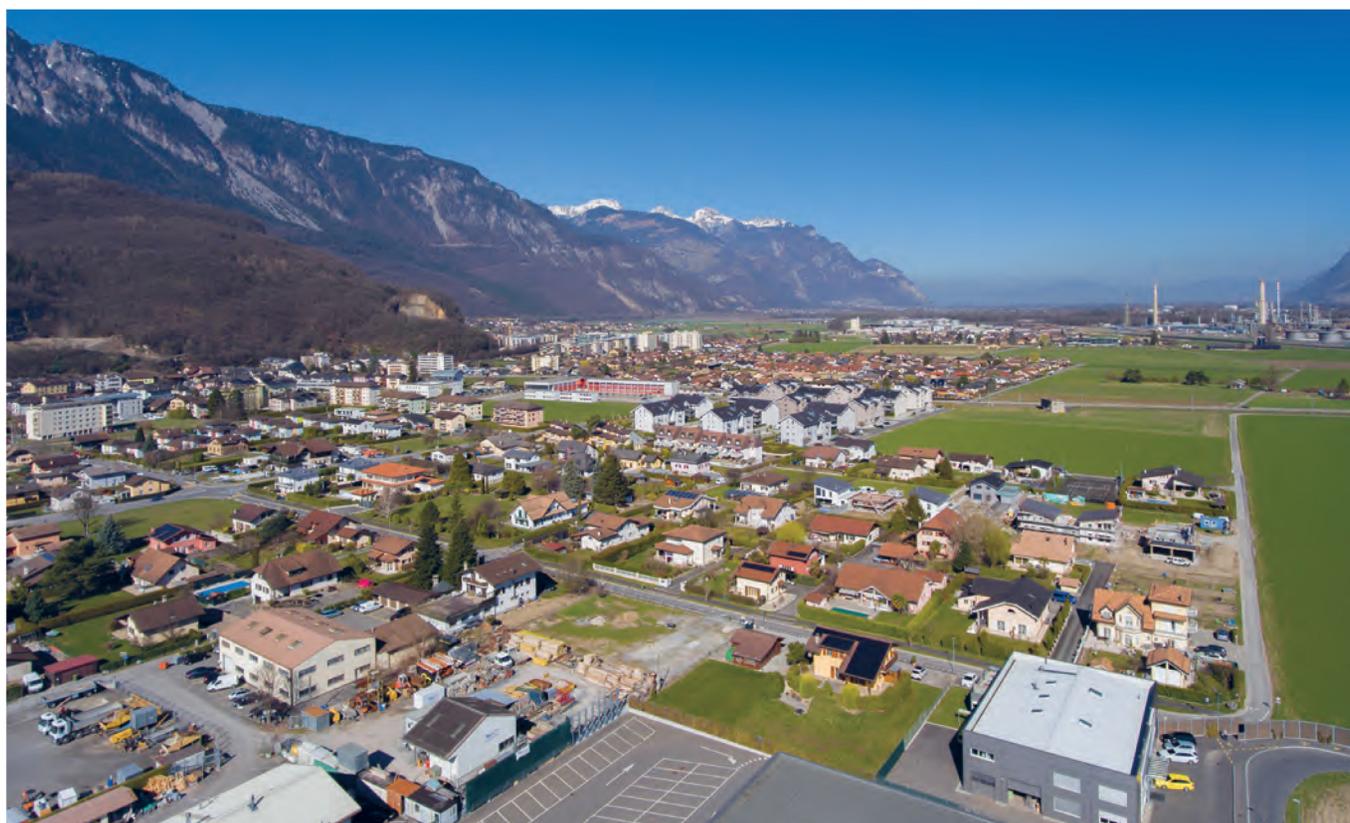
C'est dans cet état d'esprit constructif et participatif que le Conseil municipal mène la révision de la clé de voûte de notre projet de territoire: la révision du plan de zones, accompagnée de celle du règlement sur les constructions. N'hésitez pas à consulter sur notre site internet, l'état d'avancement de ce dossier, avec les documents y relatifs. Vos questions, remarques et suggestions restent les bienvenues.

Bonne lecture.

Que nos choix reflètent nos espoirs et non nos peurs.
inspiré de Nelson Mandela

UN NOUVEAU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES

Par le bureau Luc Malnati, architectes-urbanistes (Agence spécialisée qui accompagne le Conseil municipal dans sa réflexion)



Une identité forte (source: Olivier Lasserre / Paysageion ©)

La révision des documents communaux de planification se fait dans le contexte de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ainsi que la nouvelle Loi d'application cantonale (LCAT). Cette dernière a été adoptée par le Grand Conseil valaisan le 9 septembre 2016, et elle amène les communes à réviser leur stratégie d'urbanisation afin de mieux anticiper et définir le périmètre d'urbanisation pour les 30 prochaines années.

La réactualisation du plan d'affectation de zones (PAZ) et de son règlement (RCCZ) nécessite l'élaboration d'une stratégie communale sur le développement territorial permettant d'anticiper et de cadrer l'évolution du territoire touché par de multiples projets d'urbanisation, d'infrastructures de mobilité, de maillage des espaces publics mais également par la densification de zones résidentielles ou encore la restructuration des zones d'activités économiques.

La commune de Collombey-Muraz a mené depuis 2007 une réflexion sur son territoire à grande échelle dans le cadre du projet d'agglomération du Chablais de 3^e génération (ChablaisAgglo 3). La commune souhaite que la réactualisation du PAZ et de son règlement soit cohérente avec les grandes stratégies issues du projet Chablais Agglo 3. L'intercommunalité est une dimension importante dans l'exercice de la révision du PAZ et le projet d'agglomération était l'occasion d'aborder cette dimension sur plusieurs volets. La Commune a ainsi souhaité intégrer dans sa démarche des projets d'envergure tels que la troisième correction du Rhône, les nouveaux projets de mobilité (AOMC) et l'implantation de la nouvelle halte CFF de Collombey-le-Grand.

STRATÉGIES D'INTERVENTIONS

Les nombreux échanges et réunions avec les autorités communales ont déjà permis de définir 4 stratégies majeures pour assurer un développement harmonieux de la commune de Collombey-Muraz, qui permettront de construire ensemble un projet de territoire communal.

Un axe vert structurant défini par la mise en réseau des espaces naturels (montagne, plaine agricole, Rhône). Cette stratégie se concrétise sur le terrain par diverses interventions telles que:

- L'aménagement d'espaces de détente et de nature à flanc de montagne et sur les rives du Rhône.
- La valorisation et/ou la renaturation du Pessot et des canaux Stockalper et Bras-Neuf.
- La conservation d'une «couronne verte» non bâtie autour du village de Collombey-le-Grand.
- L'aménagement de perméabilités piétonnes et cyclistes accompagnées par des aménagements paysagers.

Une colonne vertébrale d'espaces publics et d'interfaces définie par la mise en réseau des centralités et des équipements, notamment en intervenant sur:

- La requalification des espaces-rues existants au cœur des villages et la préservation du patrimoine.
- La requalification des routes cantonales avec des aménagements en faveur des modes doux (trottoirs, pistes cyclables).
- L'aménagement de nouveaux espaces publics aux interfaces de transports publics (CFF, AOMC, bus), en favorisant les modes doux (placettes, stationnement vélos, etc.).
- La valorisation des espaces publics existants autour des équipements publics (pôle scolaire des Perraires et du Corbier).

Une densification différenciée des secteurs stratégiques, notamment en définissant des principes directeurs tels que:

- La mutualisation des accès et du stationnement.
- La création de liaisons de mobilité douce.
- La mutualisation / création d'espaces collectifs.
- La limitation de l'imperméabilisation des sols.

Une optimisation et requalification des zones industrielles, notamment en intervenant sur:

- L'optimisation des activités et de l'utilisation de l'espace disponible dans la ZI du Reutet.
- La requalification du site de la raffinerie en intégrant notamment des installations publiques (sportives, culturelles, loisirs, MD, etc.) ou de nouvelles activités économiques tirant parti des qualités paysagères du site.
- Le développement d'un projet spécifique pour le secteur de la Charbonnière avec des principes directeurs.

DÉMARCHE ET AVANCEMENT

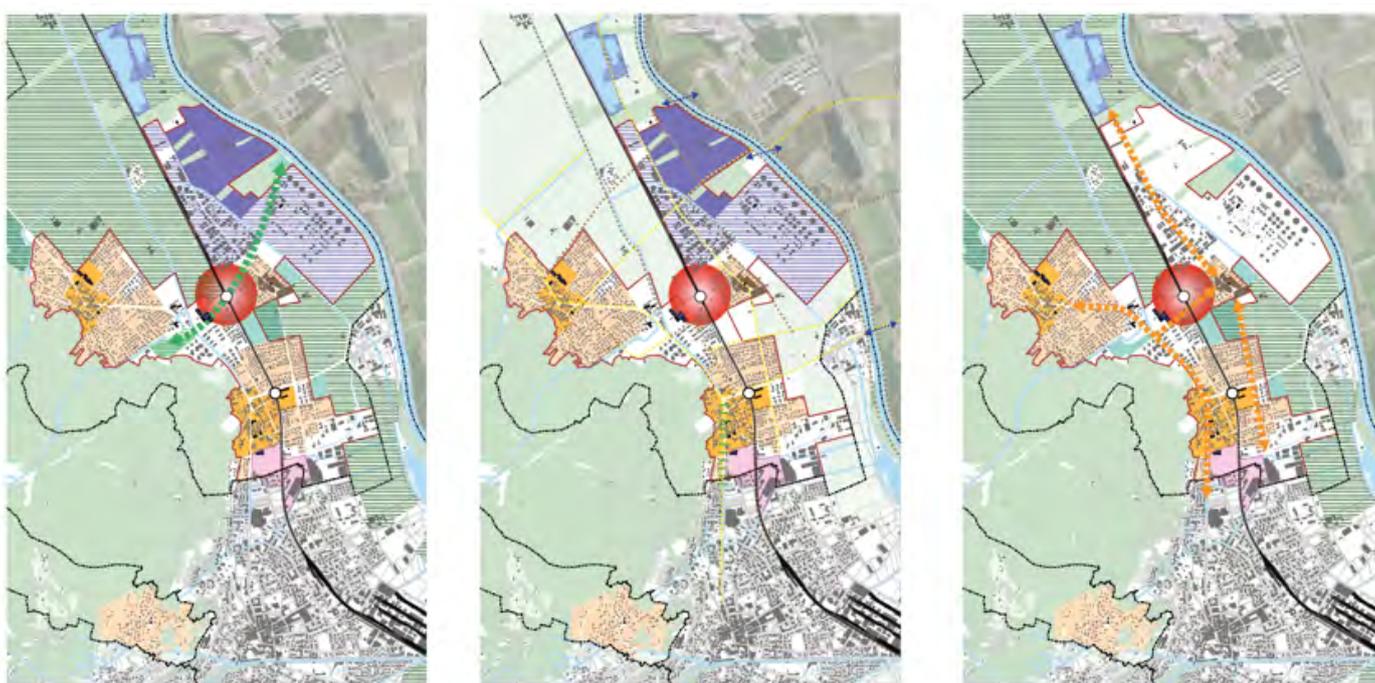
En parallèle à la réflexion et à l'avancement du travail, une démarche participative a été proposée afin de faciliter la communication et l'information sur différents volets et aux différentes étapes d'élaboration du PAZ. Deux ateliers participatifs et de travail ont déjà été organisés avec des représentants de la société civile et les autorités communales. D'autres ateliers de travail sont prévus en 2019 afin d'explorer ensemble les impacts des modifications à apporter sur le PAZ et le RCCZ.

En plus de cette démarche, la Commune souhaite informer l'ensemble de la population sur l'avancement du travail et trouver des synergies positives sur certains axes clés. Cette démarche participative et itérative, aura naturellement un impact sur l'élaboration des documents finaux.

Une première version du PAZ et de son pré-règlement sont en cours de production, sur la base d'un avant-projet de territoire. Il s'agit d'une mise en cohérence de plus de 20 catégories différentes de zones et d'articles du règlement étant donné l'évolution majeure du territoire communal durant les 30 dernières années.

SUITE

Le dossier une fois finalisé sera envoyé à l'enquête publique. Un suivi du bon déroulement de la procédure de l'enquête publique et de l'approbation du PAZ et du RCCZ sera mené. Il s'agira de corriger et d'intégrer les modifications issues de l'enquête publique.



Les enjeux cartographiés (source: LMAU 2018)

REQUALIFICATION DES CENTRES DES VILLAGES

Par l'administration communale

Pour conserver, respectivement améliorer la qualité de vie dans les différents villages, qui sont l'ADN de notre belle commune, le Conseil municipal s'est notamment fixé l'objectif suivant dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme: il a l'ambition de réorganiser et rendre plus agréables et conviviaux les centres des villages. Tous les villages n'en sont pas aux mêmes étapes: si la requalification du centre de Collombey-le-Grand est déjà réalisée, celle de Collombey est bien avancée, puisqu'au moment où vous lisez ces lignes le Conseil général a validé en première lecture le plan de quartier que le Conseil municipal lui a soumis. Le projet prévu pour Illarsaz devrait être concrétisé vers l'automne. Pour ce qui est des Neyres, un projet a été présenté à ses habitants, mais n'a pas convaincu. Enfin, la réflexion concernant le centre du village de Muraz sera initiée d'ici 2020. Ci-après, le Conseil municipal vous présente plus en détails l'état de la situation pour les villages de Collombey, Illarsaz et les Neyres.



PLAN DE QUARTIER COLLOMBEY CENTRE

La procédure du plan de quartier de Collombey Centre a été initiée suite au constat posé: le centre historique de Collombey marqué par la présence des institutions comme la Maison de commune, l'église, a été lourdement pénalisé par le trafic de transit de la rue des Dents-du-Midi, les espaces libres sont peu définis, et occupés par des places de parc. En finalité, l'existant manque de qualité et n'offre pas une place publique apte à accueillir des activités villageoises. Dès lors, le Conseil municipal a décidé d'organiser un mandat d'études parallèles auquel 5 bureaux locaux ont participé. En 2012, le bureau Bonnard et Woeffray a été désigné lauréat par le collège d'experts.

Le projet sélectionné a été affiné et a servi de base pour l'élaboration du plan de quartier. Le projet développé maintient les qualités relevées par le collège d'experts dans le cadre du jugement du concours.

Une succession d'espaces publics connectés les uns aux autres sont créés. Ces espaces sont définis par les bâtiments existants majeurs comme la Maison de commune et par l'implantation de 5 nouveaux bâtiments au volume proche d'une «grosse maison villageoise» typique du Bas-Valais. Le plan de quartier anticipe le déplacement de la ligne de l'AOMC: l'un des espaces franchit la rue des Dents-du-midi pour générer la couture du centre du village de l'ouest avec celui de l'est. Cette place des Dents-du-Midi, par son ampleur et sa position à cheval sur la route cantonale et adjacente à la Maison de commune, est le point de gravité du quartier. Elle devient la place du village. Comme mémoire des anciens murs structurant le village, les murets, laissant le regard passer au dessus, ceinturent les jardins associés aux nouvelles maisons et participent à la définition des espaces et des cheminements publics. Les variations des plantations, des éclairages et du mobilier urbain donnent à chaque placette son caractère spécifique, alors que le revêtement de sol uniforme assure l'homogénéité.



Le cœur du village de Collombey, peu bâti, offre une opportunité pour une densification vers l'intérieur. Augmenter la capacité de logements au cœur du village, c'est dynamiser le village, ses services et ses commerces, c'est rationaliser l'utilisation des transports publics et les équipements (chauffage à distance, réseaux). Cependant, la densification du plan de quartier est mesurée, car elle intervient dans un tissu historique dont les caractéristiques doivent être préservées, notamment la valorisation de la Maison de commune et du tissu traditionnel des grosses maisons villageoises. Les nouvelles maisons vont contribuer à définir la nouvelle ambiance au centre du village. Les volumétries avec toiture à 2 pans sont clairement définies par les gabarits donnés. Leur matérialisation, façade minérale et couverture en tuile, s'inspire des maisons alentours.

Afin de rendre le centre du village à ses habitants, un parking souterrain est prévu. Les cages d'escalier liant le parking au rez des maisons débouchent directement sur les places. La situation privilégiée du centre du village, bien desservi par les transports publics, permet de favoriser aisément la mobilité douce. A l'exception des jardins privatifs, les espaces entre les constructions sont ouverts, publics et accessibles aux mobilités douces (vélo, piétons). Les rencontres et promenades peuvent avoir lieu dans la quiétude d'espaces libres de voiture. Quelques places de parc sont maintenues

en surface. Pour assurer un développement homogène, vivant et convivial du centre du village, les usages sont mélangés, notamment en privilégiant les activités publiques et commerciales au rez, spécifiquement au droit des places. La zone destinée à requalifier le centre du village de Collombey comprend des surfaces d'utilité publique, de commerce-loisir, de bureau, de logement et de stationnement. Une diversité de logements pour familles, couples, seniors et célibataires sera encouragée pour favoriser la mixité sociale.

En finalité, le plan de quartier revalorise le centre du village. En libérant les espaces dévolus au parcage, il crée des places publiques conviviales et de qualité dont une majeure, la nouvelle place du village. La densification mesurée permet une redéfinition des espaces. La diversification des usages du centre du village y apporte la vie, essentielle.

La constitution d'un plan de quartier a pour but de définir le cadre général d'un secteur défini et ainsi de s'assurer d'un développement cohérent dans le temps et de manière indépendante de l'échéancier propre à chaque construction située dans le périmètre concerné. C'est dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation de construire de chaque entité distincte que les aspects de détails seront ensuite analysés.



RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE D'ILLARSAZ

Conformément à son programme de législature et dans le but de requalifier le centre du village d'Illarsaz, le Conseil municipal a choisi d'attribuer un mandat d'étude combiné «ingénieur – architecte»

L'objectif de l'intervention projetée est d'harmoniser le réaménagement de la route cantonale RC 112 qui traverse le centre d'Illarsaz et de proposer une fonction améliorée pour la place de village, actuellement exclusivement dévolue au stationnement.

Cette intervention permettra d'une part de modérer la vitesse de circulation sur la route cantonale et, d'autre part, de rendre la place centrale plus attractive et sécurisée pour le trafic piétonnier.

À l'occasion de la présentation de l'avant-projet à l'intention des habitants du village, qui s'est déroulée le 12 juin 2018, le Conseil municipal a pu entendre les remarques et les préoccupations des résidents au sujet du dossier, notamment en matière de charges de circulation.

Au niveau de l'aménagement routier, dont l'étude a été menée en collaboration étroite avec le Service cantonal de la Mobilité, celui-ci prévoit:

- l'introduction de sinuosités prononcées, qui permettront une réduction de la vitesse du trafic.
- la réduction du gabarit de la chaussée,
- la réalisation d'un double arrêt de bus sur la zone de roulement, séparé d'un îlot de sécurité.

Même si la géométrie de ces dispositifs est limitée par des normes strictes fixées par le canton, ces éléments permettront de modérer considérablement la vitesse du trafic.

Concernant le réaménagement de l'actuelle zone de stationnement, le projet a pour objectif de créer un espace attractif pour les citoyens par la création d'une zone aménagée et arborisée, à proximité de la fontaine couverte, qui sera ainsi mise en valeur. Par ailleurs, des surfaces vertes permettront de créer une séparation entre la place et la route cantonale.

Sous réserve de l'obtention du permis de construire, les travaux pourraient débuter dès l'automne. Le Conseil municipal se réjouit d'ores et déjà de mettre à disposition des habitants d'Illarsaz, une place du village embellie et fonctionnelle, qui améliorera également la sécurité de l'endroit.



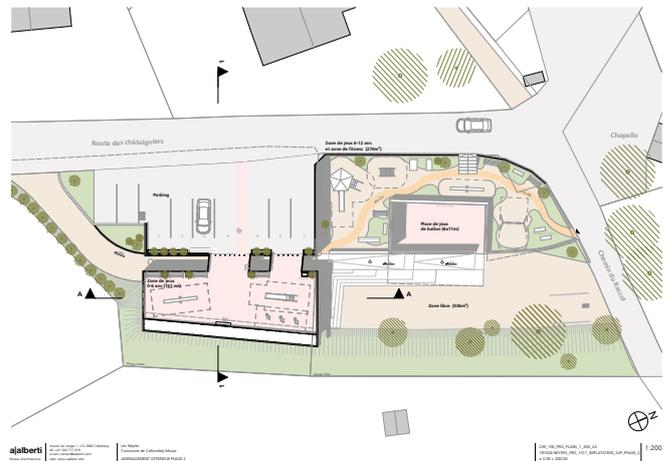


CENTRE DU VILLAGE DES NEYRES
PAS DE BESOIN PARTICULIER

En plus du plan de quartier Collombey-Centre et de la future nouvelle place du centre d'Illarsaz, le Conseil municipal s'est également intéressé au centre du village des Neyres. Tout d'abord, il a profité de la présentation consacrée aux déchets, fin mars 2018, pour présenter ses réflexions à la cinquantaine de personnes présentes et recueillir les avis, suggestions, protestations des citoyens du moins peuplé des 5 villages de la commune (431 habitants au 31.12.2018). Sur la base de ceux-ci, il a mandaté le bureau a|alberti, bureau d'architecture pour proposer un projet visant à transformer la place existante devant l'actuel abri PC en une vraie salle polyvalente de 90 m², vitrée avec vue sur la plaine, intégrant une zone de jeu pour les enfants de 0 à 6 ans. Le projet intégrait également une 2ème phase potentielle, impliquant la démolition de l'école et son remplacement par un parc comprenant une zone de jeu pour les 6-12 ans, une zone de jeu de ballon, ainsi qu'une zone fitness. Ce projet fut présenté lors d'une séance publique le 8 novembre 2018. La grande majorité des personnes présentes lors de cette 2ème

présentation s'est prononcée défavorablement par rapport au projet, considérant en résumé qu'il était inutile d'investir autant d'argent (le projet aurait été devisé à environ Fr. 1'000'000.-) dans la mesure où la création d'un centre de village aux Neyres ne répondait pas à un besoin des habitants de ce village. Cela étant, il est clair que le Conseil municipal ne concrétisera pas la création d'une salle polyvalente d'environ 90 m². En effet, sa volonté est de construire les centres des villages avec ses citoyens et non pas contre l'avis de ceux-ci.

De l'échange constructif qui s'est tenu ce soir-là, il a toutefois été convenu qu'un collectif d'habitants des Neyres se réunirait autant que de besoin d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2019 et qu'il définirait ce qui lui paraît nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Neyres. Les éventuelles propositions dans ce sens seront ensuite transmises au Conseil municipal qui les étudiera avec attention.



18 MARS 2018 : REPRISE DE LA COLLECTE DÉCHETS VERTS !

Par l'administration communale

Avec le retour prochain du printemps, nous avons le plaisir de vous informer de la reprise de la collecte déchets verts porte-à-porte. Le premier jour de collecte a été fixé au 18 mars prochain et celle-ci s'étendra jusqu'au 16 décembre 2019. Cette collecte à succès, qui aura lieu tous les lundis, concerne le ramassage des déchets verts DU JARDIN (mauvaises herbes et tontes de gazon, feuilles, aiguilles de conifères, branches, tailles de haies bocagères, fumiers secs d'animaux, paille de blé, fleurs fanées, plantes d'intérieur) et DU MÉNAGE (feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes abîmés, algues marines, coquilles d'œufs, os de petite taille, champignons comestibles, marc, coques de cacao, restes de condiments, restes alimentaires crus, couennes de jambon, croûtes de fromages, vieux pain, restes de boulangerie et de confiserie, sacs compostables). Les conteneurs spécifiques dédiés à la collecte et contenant des déchets non autorisés, tels que crottes de chiens, sacs d'aspirateurs, cendres, mouchoirs en papier, couches pour bébés, restes

alimentaires cuits, huîtres, moules, viande, papier, métaux ferreux ou non ferreux, verres, textiles, produits de nettoyage ou toxiques ne seront pas enlevés. Pour que votre conteneur soit enlevé, il suffit de le sortir au lieu habituel de collecte des ordures ménagères le lundi matin avant 7h00.

Les personnes qui se sont inscrites en 2018 n'ont pas besoin de se réinscrire. Les nouvelles personnes intéressées peuvent, quant à elles, le faire en remplissant le formulaire « déchets verts » disponible sur votre site internet communal, en adressant un mail à commune@collombey-muraz.ch ou un courrier à Administration communale, qui se tient à votre entière disposition pour tout renseignement à ce sujet (024/473.61.61).

Pour rappel, cette collecte très appréciée permet d'une part de désengorger la déchèterie et, d'autre part, de diminuer son coût de moitié. N'hésitez plus !

PEDIBUS & APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

Par Maria Gringeri, Membre de la Commission communication

Le Pédibus, moyen d'accompagnement pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte, est né en 2004 à Collombey-Muraz. Depuis, des lignes de Pédibus se sont créées, puis parfois éteintes momentanément, dans différentes rues de nos villages, en fonction de l'âge et du nombre d'enfants y résidant.



L'itinéraire d'une ligne de Pédibus, ses arrêts et ses horaires sont programmés par les parents. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pédibus s'inscrit également pour le «conduire» une à deux fois par semaine selon les besoins. L'enfant rejoint alors le Pédibus à un arrêt et fait le trajet vers l'école avec ses camarades, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pédibus ramène l'enfant à l'arrêt le plus proche de chez lui, où l'attend son parent.

LE PÉDIBUS PRÉSENTE BEAUCOUP D'AVANTAGES

La sécurité: permettre à l'enfant d'intégrer des règles de sécurité et de comportement, un apprentissage essentiel pour le rendre autonome et l'amener ensuite à se déplacer seul, à pied, en sécurité.

La santé: aller à pied à l'école dès le plus jeune âge, c'est contribuer à éviter de nombreuses maladies liées à l'inactivité et également renforcer le système immunitaire des enfants en les habituant à sortir par tous les temps.

La convivialité: face à des horaires scolaires contraignants, la création d'une ligne de Pédibus permet de réduire, par l'entraide, la pression reposant sur les parents. Des liens se créent entre les parents et les enfants ont énormément de plaisir à se déplacer avec les copains. De plus, ce sont des élèves bien réveillés qui arrivent en classe.

L'environnement: la marche ne pollue pas. Essayons d'oublier la voiture pour les petits trajets à l'intérieur de notre commune labellisée Cité de l'énergie.

A la fin de chaque année scolaire, un petit présent et la remise d'un diplôme récompensent les enfants ayant participé au Pédibus, comme ce fut le cas en juin 2018 à la rue de la Raffinerie.

Notre Association des Parents d'Elèves ne se limite toutefois pas uniquement au Pédibus puisqu'elle est représentée à la Commission scolaire et dans le groupe de travail Qualité de Vie et Espace Public, qui vise à trouver des solutions pour le bien-être de la vie en communauté et qui a récemment participé au Clean Up Day 2018 avec les classes de 9H et à la création de la charte du Bien Vivre Ensemble.

Notre association reçoit aussi des informations du département de l'enseignement concernant l'évolution de l'école avant même qu'elles ne soient communiquées à la presse et nous les transmettons à nos membres. Chaque année, nous organisons une conférence sur des thèmes variés touchant à l'enfant ou l'école. Lors d'événements scolaires particuliers, nous avons toujours plaisir à être partie prenante et depuis quelques années, nous organisons une activité spéciale pour les élèves de 1-2H lors de la Journée Internationale à Pied à l'Ecole.

Nos membres n'ont aucun engagement particulier à fournir. Ils bénéficient de la gratuité des conférences et nous soutiennent dans nos différents projets par leur cotisation annuelle (CHF 25.-). Devenir membre de notre Association, c'est un plus pour chaque parent!



Pour tout contact
pedibus@apecolmur.ch
www.apecolmur

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÈS AOÛT 2018



Structures jeunesse – besoin en places de crèche

Le Conseil municipal, conscient qu'un besoin en places de crèche existe pour la commune de Collombey-Muraz, décide de donner mandat à la délégation Structures/Accueil de creuser la variante d'extension des structures jeunesse «en interne» (structure communale), celle-ci se révélant nettement moins onéreuse que les 2 autres projets privé pour l'un et semi-public pour l'autre, examinés. La question du nombre de places à créer devra faire l'objet d'un examen attentif, afin de rationaliser au mieux les coûts. Une solution temporaire visant à l'augmentation du nombre de places disponibles dès août 2019 (avec utilisation de locaux existants), devra être examinée rapidement, afin de couvrir le besoin aussi vite que possible, jusqu'à la mise en place d'une solution pérenne.

Demande de subvention pour la rénovation de l'église de Muraz

Considérant la demande du Conseil paroissial de Muraz/Illarsaz, le Conseil municipal se déclare favorable à participer à la rénovation de l'église du Muraz sous la forme suivante:

- Don à fonds perdus: Fr. 200'000.-
- Avance sur loyer issu d'un DDP: Fr. 200'000.-
- Prêt à rembourser selon conditions à définir dans le cadre d'une convention: Fr. 150'000.-

Le Conseil municipal précise que le montant attribué à titre de don est de la compétence du Conseil général est devra donc être validé dans le cadre du budget 2019.

Maison Wuilloud - détermination de la volonté d'acquisition de la bâtisse par la Commune

Le Conseil municipal renonce à l'achat de la maison, selon l'offre déposée, considérant que les montants articulés dans l'estimation sont trop élevés, compte tenu de la plus-value que l'achat représenterait pour la collectivité.

Règlement du feu - validation du règlement et des éléments essentiels devant figurer dans le message au Conseil général

Le Conseil municipal valide le projet de règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et le message l'accompagnant. Il décide de leur transmission au bureau du Conseil général pour traitement par le législatif.

Situation relative à l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix

Le Conseil municipal prend connaissance dans le détail concernant la nécessité d'assainissement et valide les démarches à mener, en insistant sur l'aspect impératif de coordonner l'assainissement afin de bénéficier de l'ensemble des subventions possibles.

Concernant la participation des sociétés de tirs, qui sont pollueurs par comportement, le Conseil municipal part du principe que chaque commune à laquelle la société de tir est affiliée devrait être libre de solliciter une participation en fonction de la fortune de celle-ci.

Validation de la convention Bus d'Agglo MobiChablais

Le Conseil municipal valide la convention de prestations MobiChablais permettant l'introduction d'un bus d'agglo dès décembre 2018. Il se déclare favorable à la proposition de la municipalité d'Aigle d'y inclure des dispositions permettant aux partenaires de sortir de la convention, moyennant néanmoins des conditions restrictives et permettant aux autres communes partenaires «de se retourner» (versement d'une contribution financière).

Potentiel solaire sur les toitures des bâtiments communaux

Le Conseil municipal valide la planification de principe tendant à la pose d'installations solaires sur les bâtiments communaux, sur la base du rapport de la société Rhyner Energie Sàrl et selon le plan quadriennal des investissements communaux:

- 2019: EMS/Ecole
- 2020-2021: UAPE / Vestiaires
- 2021-2022: Perraires
- 2022-2023: Corbier (selon planification rénovation)

Un montant de Fr. 130'000.- est ainsi inscrit au budget 2019, pour la pose d'installations solaires sur l'école/EMS, sur la base de l'analyse réalisée.

Le Conseil municipal valide en outre le renouvellement de la Convention avec la Commune de Monthey pour le poste de déléguée à l'énergie.

Budget 2019

Le Conseil municipal valide formellement le projet de budget 2019, ainsi que le message l'accompagnant. Les documents peuvent être transmis à la COGEST, afin d'initier le processus budgétaire devant le législatif.

Augmentation du temps scolaire des degrés 1H et 2H

Dans le cadre de la consultation menée par le Département de la formation quant à la volonté d'augmenter le temps scolaire des degrés 1H et 2H, Le Conseil municipal se déclare défavorable à une telle augmentation. La prise de position détaillée doit être adressée au Département. La décision finale est néanmoins exclusivement de la compétence du Conseil d'Etat.

Eau potable - liaison avec Vionnaz

Le Conseil municipal est d'avis que, dans le cadre du développement d'un réseau régional (Vionnaz, Collombey-Muraz, Monthey, Bex, etc.), l'interconnexion proposée serait une réelle plus-value pour le Chablais. Le Conseil municipal accepte donc le principe d'une connexion intercommunale avec Vionnaz, sur la base de la répartition financière prévue dans la notice technique préparée par le bureau consulté.

Mérites communaux

Le Conseil municipal décide de l'attribution des mérites communaux 2018 de la manière suivante:

- Ecole de Judo de Collombey-Muraz pour le mérite sportif en équipe
- Timéo Gaillard: Mérite sportif individuel
- Françoise Moerch: Mérite spécial.

Portefeuille d'assurances – Adjudication

Sur la base de l'analyse détaillée effectuée par l'administration des différentes offres qui sont parvenues et au vu des critères d'adjudication retenus, le Conseil municipal valide les choix suivants:

- Assurance bâtiments: il attribue le marché à La Vaudoise assurances, qui présente la meilleure offre déposée;
- Assurance commerce: il attribue le marché à la Zurich assurances, qui présente la meilleure offre déposée;
- Assurance Flotte véhicules: il attribue le marché à la Zurich assurances, qui présente la meilleure offre déposée.

Pour l'assurance Bâtiments uniquement, le Conseil municipal est favorable à la mise en place d'une coassurance, pour autant que d'autres compagnies soient intéressées, sur la base des critères suivants: 60% pour la compagnie gestionnaire (La Vaudoise assurances) et 40% à partager entre les autres compagnies qui seraient intéressées.

Validation du rapport de synthèse:

«Réflexion du l'opportunité d'une fusion»

Sur la base du rapport de synthèse compilant les réflexions des différents groupes de travail, le Conseil municipal considère qu'il est important de poursuivre la démarche, en y intégrant désormais la population, via des ateliers citoyens. Il précise de manière claire que la dynamique actuelle n'est pas de décider si fusion il doit y avoir ou non. Il s'agit de poursuivre la réflexion en y intégrant la population dans le cadre d'ateliers citoyens, qui devront se prononcer sur les différents aspects étudiés dans le rapport de synthèse. Ainsi, l'état des lieux ayant été réalisé, le Conseil municipal juge opportun de poursuivre la réflexion par la mise en place d'ateliers citoyens.

Motion du Conseil général tendant à la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets

Dans le cadre de la motion déposée, tendant à la modification du règlement communal sur la gestion des déchets, Le Conseil municipal valide la proposition d'ajout d'un nouvel article 37, al. 3 dans ledit règlement. La teneur de l'article proposé au Conseil général sera la suivante:

«En cas d'incontinence ou d'handicap médicalement attestés entraînant une surconsommation de sacs taxés, le Conseil municipal peut, par directive, prévoir une distribution gratuite de sacs aux personnes concernées».

L'administration est chargée de rédiger une proposition de directive intégrant la base suivante:

«Sur présentation d'un certificat médical d'un médecin ou d'une infirmière indépendante autorisés à pratiquer, d'octroyer par l'intermédiaire du CMS de Monthey, aux personnes souffrant d'incontinence au sens de la LAMal ou de tout handicap entraînant une surproduction attestée de déchets (plus d'un sac 17L. par semaine), à choix:

- 30 sacs de 35L.
- 60 sacs de 17L.»

La réponse à la motion demandant une modification du règlement communal sur la gestion des déchets doit être préparée pour être transmise au Conseil général et traitée lors de sa séance de février 2019. Le calendrier de mise en œuvre sera alors de la compétence du législatif.

Patrouilleurs scolaires – Muraz

Le Conseil municipal prend note de la position du BPA, qui rejoint l'analyse de la police cantonale selon laquelle un service de patrouilleurs scolaires n'est plus adapté aux endroits concernés (Rue du Chablais et Route des Brèches). Cela étant, le Conseil municipal décide:

- de renoncer à la mise en place d'un service de patrouilleurs scolaires à ces endroits;
- d'y renforcer la signalisation horizontale et verticale;
- de confirmer le principe de mise en place d'un(e) accompagnateur(trice) scolaire dès la rentrée scolaire 2019. L'administration doit se mettre à la recherche d'éventuelles personnes intéressées sans retard.

Un point de situation devra être fait en mars afin de prendre d'autres mesures éventuelles (tous-ménages si nécessaire).

FINANCES COMMUNALES – BUDGET 2019

Par l'administration communale

Le budget 2019 de la Commune de Collombey-Muraz a été retenu par le Conseil municipal le 15 octobre 2018 et approuvé par le Conseil général dans sa séance du 17 décembre 2018. Vous trouverez le rapport complet des comptes sous <http://www.collombey-muraz.ch/data/documents/Budget2019completsignapprouvparleCG.pdf>.

APERÇU GÉNÉRAL

Compte de fonctionnement		Budget 2019	Budget 2018	Compte 2017
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	-	28 227 600.00	26 336 500.00	27 638 268.17
Revenus financiers	+	32 803 500.00	31 353 700.00	37 686 091.22
Marge d'autofinancement	=	4 575 900.00	5 017 200.00	10 047 823.05
Résultat après amortissements comptables			-	648'500.00
Marge d'autofinancement	+	4 575 900.00	5 017 200.00	10 047 823.05
Amortissements ordinaires	-	4 853 300.00	5 128 200.00	4 109 558.10
Amortissements complémentaires	-			1 016 309.00
Excédent de revenus	=			4 921 955.95
Excédent de charges	=	277 400.00	111 000.00	
Compte des investissements			-	
Dépenses	+	7 725 300.00	13 196 200.00	3 164 317.60
Recettes	-	1 007 000.00	1 682 000.00	1 003 448.50
Investissements nets	=	6 718 300.00	11 514 200.00	2 160 869.10
Financement				
Marge d'autofinancement	+	4 575 900.00	5 017 200.00	10 047 823.05
Investissements nets	-	6 718 300.00	11 514 200.00	2 160 869.10
Excédent de financement (-)	=	2 142 400.00	6 497 000.00	-7 886 953.95
Insuffisance de financement				

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 32'803'500** et un total de charges (hors amortissements) de **Fr. 28'227'600**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 4'575'900**.
Après amortissements, le compte de fonctionnement présente un léger excédent de charges de **Fr. 277'400**.

APERÇU GÉNÉRAL DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

		Budget 2019	Budget 2018	Compte 2017
	Total des dépenses	7 725 300.00	13 196 200.00	3 164 317.60
50	Investissements propres	6 599 000.00	12 705 000.00	2 754 475.75
52	Prêts et participations permanentes	-	-	-
56	Subventions accordées	1 076 300.00	221 200.00	409 841.85
57	Subventions redistribuées	-	-	-
58	Autres dépenses activables	50 000.00	270 000.00	-
	Total des recettes	1 007 000.00	1 682 000.00	1 003 448.50
60	Transferts au patrimoine financier			-
61	Contributions de tiers	800 000.00	600 000.00	515 388.25
62	Rbt de prêts et participations permanentes	-	-	310 000.00
63	Facturation à des tiers	90 000.00	90 000.00	55 000.00
64	Rbt de subventions acquises	-	-	-
66	Subventions acquises	117 000.00	992 000.00	123 060.25
67	Subventions à redistribuer			-
	Excédents de charges/revenus (-)	6 718 300.00	11 514 200.00	2 160 869.10

Après trois années de vaches maigres, les investissements vont progresser fortement durant l'année 2019, pour atteindre un montant net de **Fr. 6'718'300**. Les secteurs de l'aménagement des routes et des places des villages, ainsi que les infrastructures d'eau potable et des eaux usées devraient bénéficier de moyens financiers conséquents.

Le traitement des déchets devrait également poursuivre son développement débuté ces années passées suite à l'introduction de la nouvelle législation.

LE FINANCEMENT

1. Degré d'autofinancement (I1)		Budget 2019	Budget 2018	Compte 2017
Excédent de revenus compte de fonctionnement	+	-	-	4 921 955.95
Excédent de charges compte de fonctionnement	-	277 400.00	111 000.00	-
Amortissements du patrimoine administratif	+	4 853 300.00	5 128 200.00	4 109 558.10
Amortissements complémentaires patrimoine administratif	+	-	-	1 016 309.00
Autofinancement	=	4 575 900.00	5 017 200.00	10 047 823.05
Dépenses d'investissements reportées au bilan	+	7 725 300.00	13 196 200.00	3 164 317.60
Recettes d'investissements reportées au bilan	-	1 007 000.00	1 682 000.00	1 003 448.50
Investissements nets	=	6 718 300.00	11 514 200.00	2 160 869.10

Le degré d'autofinancement présente le ratio entre la marge d'autofinancement et le total des investissements nets, il mesure la part des investissements de l'année qui est financée par le résultat avant amortissements. Pour 2019, et malgré des investissements conséquents, le ratio peut être considéré comme satisfaisant.

L'endettement

Au 31 décembre 2017 l'endettement par habitant est de Fr. 3'292. Fin 2019, avec les planifications budgétaires de 2018 et de 2019, ce montant devrait se réduire encore pour atteindre un ratio mesuré, voire faible.

Conclusions

Le budget 2019 suit la ligne fixée par le Conseil municipal en matière d'utilisation des deniers publics et de réduction de l'endettement communal. La qualité de vie de ses citoyens reste au centre des préoccupations de l'exécutif, tout en poursuivant une stratégie clairement établie afin d'anticiper les défis stratégiques futurs (mobilité, aménagement du territoire, qualité de vie dans les villages...). Il traduit aussi bien la volonté de poursuivre des investissements jugés nécessaires que le désir de maîtriser les charges et de réduire la dette communale.

LA COMMUNE RECHERCHE DES ACCOMPAGNATEURS/ ACCOMPAGNATRICES SCOLAIRES

Par l'administration communale



Les passages piétons de la route des Brêches et de la route du Chablais à Muraz sont actuellement gardés par des patrouilleurs scolaires. Malheureusement, sur avis de la police cantonale, confirmé par le BPA, ces passages piétons sont considérés comme trop dangereux pour être sécurisés par des écoliers. La Commune de Collombey-Muraz n'obtiendra ainsi plus d'autorisation cantonale pour poursuivre la mise en place d'un service de patrouilleurs scolaires dès août 2019.

Cela étant, l'administration communale est à la recherche de 3 accompagnateurs/trices scolaires au moins, pour sécuriser les passages piétons concernés dès août 2019, comme cela est déjà actuellement le cas à la Rue des Dents-du-Midi et au Montagnier. Tous les renseignements pour cette activité rémunérée peuvent être obtenus auprès du secrétariat municipal au 024/473.61.61, pendant les heures de bureau. N'hésitez pas, on compte sur vous!

POUR VOS DÉPLACEMENTS, PASSEZ À MOBICHABLAIS!

Par les Transports Publics du Chablais

Les communes d'Aigle, Ollon, Monthey, et Collombey-Muraz se sont associées pour créer le réseau de bus d'agglomération «MobiChablais», exploité par les Transports Publics du Chablais (TPC).

Depuis le 9 décembre dernier, ce service remplace le bus urbain qui desservait une boucle à l'intérieur de la commune, en apportant de nombreuses nouveautés:

- Une possibilité de se rendre au moins une fois par heure dans quasiment tout endroit de l'agglomération, en général sans transbordement, grâce à la création de 41 arrêts supplémentaires, et de 11 lignes de bus traversant les frontières communales.
- Des jours et heures de fonctionnement élargis, de 5h à 1h du matin, 7 jours sur 7, y compris le dimanche et les jours fériés.
- Une réduction des temps de parcours grâce à des lignes circulant dans les deux sens.
- Une augmentation des fréquences, jusqu'à 4 bus par heure sur certains trajets.

Grâce à ce service, il est dorénavant proposé une véritable alternative à la voiture: n'hésitez pas à en profiter!

Comment ça marche?

MobiChablais est un réseau qui offre de nombreuses possibilités de transport. Pour s'y retrouver le plus simplement possible, voici quelques conseils à suivre:

- Comme déjà 3'100 chablaisiens, téléchargez l'application «TPC Preview» qui permet d'obtenir immédiatement les prochains passages de bus et de trains autour de vous, de rechercher le meilleur itinéraire entre deux points de l'agglomération, et d'acheter votre billet SMS.
- Le soir, les dimanches, et les jours fériés, MobiChablais offre un service «à la demande». Pour se déplacer à ces heures, il faut demander le passage du bus à l'arrêt choisi, en utilisant l'application TPC Preview ou en téléphonant au 024 468 05 50 une demi-heure avant le déplacement.
- Pour acheter un billet, utilisez l'application TPC Preview ou envoyer directement un SMS au 788 en indiquant le code MC60 (tarif normal) ou MCR60 (tarif réduit). Ce billet permet est également valable dans les trains AOMC et RegionAlps ainsi que dans le CarPostal, entre Collombey et Monthey.
- Pour tout besoin d'information complémentaire, n'hésitez pas à appeler les TPC au 024 468 05 55.



COLLOMBEY

- Vers Aigle
ligne 5 via Muraz
(1x par heure) ou AOMC
- Vers Muraz
lignes 5 et 120 (2x par heure)
- Vers Monthey
Lignes 5, 120, et AOMC
(4x par heure)
- Vers les centres commerciaux
AOMC jusqu'à Corbier
puis ligne 3 (2x par heure)

MURAZ

- Vers Aigle
ligne 11 (1x par heure)
- Vers Collombey-le-Grand
ligne 16 (1x par heure)
- Vers Collombey et Monthey
lignes 5 et 120 (2x par heure)
- Vers les centres commerciaux
lignes 11 et 16 (2x par heure)

COLLOMBEY-LE-GD

- Vers les centres
commerciaux et Monthey
ligne 16 (2x par heure)
- Vers Muraz
ligne 16 (1x par heure)

LES NEYRES

- Vers Monthey, les centres
commerciaux,
Collombey-le-Grand et Muraz
ligne 14 (1x par heure).

Desserte sur demande, utiliser l'application TPC Preview un quart d'heure avant le déplacement ou téléphoner au 024 468 05 50 une demi-heure avant le déplacement

ILLARSAZ

- Vers Aigle
ligne 11 (1x par heure)
- Vers Muraz, Collombey,
et Monthey:
ligne 11 (1x par heure)

Les choix de Pascale



Le chat
d'Olivier Chapuis
Ed. L'Age d'homme

Physique ou psychologique, c'est de la violence cachée derrière les portes des maisons que l'auteur a décidé de nous parler à travers l'histoire du petit Nathan et de Fabienne. Des mots soigneusement choisis, un style fluide et poétique qui contrastent avec ce sujet sensible mais qui adoucissent quelque peu la dureté de certaines scènes. Un livre difficile à lâcher et qui ne laisse pas indifférent. Olivier Chapuis est suisse-romand et a déjà à son actif plusieurs ouvrages dont «Nage libre» en 2016 et «Le parc» en 2015.



La fileuse de brume
d'Agnès de Lestrade
Ed. Alice Jeunesse

Très beau texte que viennent mettre en valeur de magnifiques illustrations en transparence, couleur rivière, couleur brume ou couleur soleil.

Un album qui parle de la séparation d'une fillette et de son papa avec sensibilité et douceur

Le choix de Samantha



**Aidants aidés destins croisés:
8 récits de vie**
de Nicole Von Kaenel

A un moment donné, ces proches ont dû mobiliser toute leur force et leur courage pour apporter leur aide à un enfant, un parent ou un conjoint pour les tâches quotidiennes après que le destin a frappé tragiquement. Ces témoignages de personnes romandes ne sont pas larmoyants, mais forts et vrais. Les photographies sobres illustrent très bien ces parcours de vie.



**Lexie Melody
(Le bureau des cœurs trouvés)**
de Cathy Cassidy

L'auteur à succès des «Filles au chocolat» publie une nouvelle série. Lexie, 13 ans, vit dans une famille d'accueil merveilleuse après la disparition mystérieuse de sa maman. Pour elle, ses camarades d'école sont «comme des pièces de puzzle dépareillées» et pour leur redonner confiance en eux (et à elle-même), elle souhaite créer un groupe de discussion et d'échanges. Malgré elle, son groupe sera les «Lost & Found», groupe de musique composé de ces élèves un peu perdus. Amitié, rire et persévérance sont au rendez-vous dans ce roman d'ados!

Les choix de Sandrine



Le goût sucré de la peur
de Alexandre Chardin

Dans ce livre, faites connaissance avec Louise, 11 ans, attachante et têtue!

Elle a entendu parler de l'Ortie ; il paraît que c'est une sorcière et que si elle attrape un enfant, on ne la reverra jamais. Louise veut en avoir le cœur net...

Mais quand elle voit la vieille dame, elle sent qu'il y a quelque chose d'autre derrière son apparence effrayante...

Qui est vraiment l'Ortie? Louise n'est pas au bout de ses surprises... Une histoire touchante qui, je l'avoue, m'a parfois fait monter les larmes aux yeux.



Le jardin du dedans dehors
de Chiara Mezzalama, Régis Lejonc

Un pays en guerre.... Et un petit jardin en paix. Dehors le feu et le sang. Dedans les fleurs, les figues et les papillons. Dehors Massoud... Dedans Chiara... Jusqu'au jour où Massoud entre dedans et devient l'ami de Clara... Ou comment la magie de l'amitié entre enfants fait un peu oublier la guerre.

QUOI DE NEUF?

Durant ce premier semestre, tout un panel d'activités pour petits et grands est programmé!

Pour la première fois en Valais, les bibliothèques de tout le canton vont participer au **Samedi des bibliothèques qui aura lieu le 16 mars**. Initié par Vaud il y a 7 ans, celui-ci a invité Neuchâtel et Valais à le rejoindre ainsi que Fribourg depuis l'année dernière. Le thème retenu cette année est «Ramène ta science!». Nous aurons le plaisir de vous accueillir avec le déjeuner et vous proposerons également des ateliers ludiques et scientifiques pour explorateurs en herbe, ainsi qu'une petite exposition tout public.

Le peintre murien Maurice Carraux exposera ses tableaux de mars à fin avril. Pour célébrer l'arrivée du printemps, **une rencontre littéraire est planifiée le 21 mars à 19h avec l'auteure Béatrice Monnard**, enfant de la commune et enseignante au Corbier, qui nous présentera son dernier livre «La balançoire». La soirée sera suivie avec un moment dédicace et une verrée.

Le 22 mai marquera la 2^e édition de la «Journée de la lecture à voix haute». Venez vous laisser surprendre par nos histoires choisies et lues durant l'après-midi.

Sans oublier nos rencontres mensuelles **Né pour lire** pour les tout-petits. La prochaine est programmée **le mercredi 13 mars entre 9h et 11h**.

Nous espérons que ce programme éclectique vous plaira nous nous réjouissons de vous accueillir à la bibliothèque!



Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.

 www.collombey-muraz.ch/commune/bibliotheque-239

 www.facebook.com/bibliocollombeymuraz

LE PARC ST-DIDIER

Par Maria Gringeri, Membre de la Commission communication

Inauguration le 25 août 2018 du Parc St-Didier par les autorités politiques et religieuses en présence d'une centaine de personnes. Stéphane Lattion a présenté à la population ce projet qui est un espace de vie au centre du village, avec le respect qu'il se doit pour ce lieu où nos défunts furent enterrés et reposent encore; une stèle rappelle l'existence du cimetière. Tout le monde s'accordera à dire que cet espace vert embellit cet endroit, sans regret pour l'immeuble prévu initialement. Le conseil communal, le service technique et la société Lattion-Veillard ont travaillé de concert pour finaliser ce projet qui agrémente le centre du village.

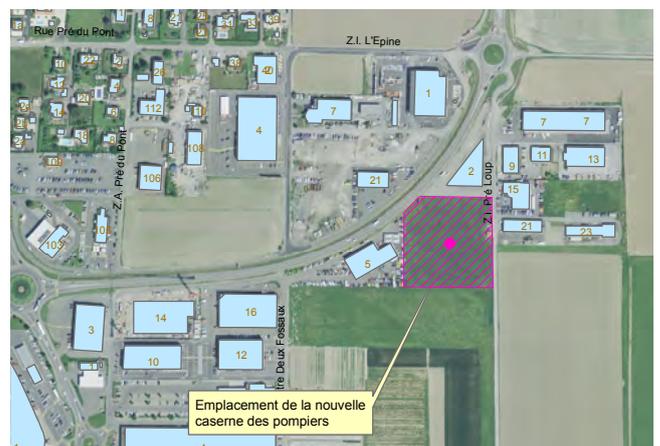
Lieu de promenades, repos et rencontres qui privilégie les contacts humains de toutes les générations. Des tables et des bancs installés à différents endroits invitent à prolonger la visite. Les allées sont accessibles avec une poussette ou fauteuil roulant. Instauré dans le plus grand respect écologique de la flore, on peut également voir dans ce parc un hôtel à insectes, une multitude de plantes et le sapin bleu qu'on a décidé de garder. L'éclairage est agréable et non agressif. Le temps nous dira si l'accueil chaleureux des premières semaines perdurera au fil du temps.



NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS: POUR QUE VOTRE SÉCURITÉ SOIT ENCORE MEILLEURE

Par l'administration communale

La commune de Collombey-Muraz a besoin de nouveaux locaux pour ses sapeurs-pompiers. En effet, les locaux actuels situés à proximité des travaux publics sont vétustes et n'assurent pas la fonctionnalité nécessaire à nos soldats du feu. Comme la ville de Monthey se trouvait dans une situation de transition avec sa caserne de pompiers, c'est naturellement que nous nous sommes posé la question de l'intérêt de construire une caserne commune. C'est il y a déjà plusieurs années qu'un groupe de travail a analysé l'utilité d'une caserne unique, l'emplacement idéal de ce bâtiment ainsi que l'organisation des locaux. Ce groupe de travail a permis ensuite à un jury d'étudier les projets des 7 bureaux d'architectes ayant déposé un dossier. La grande qualité des projets déposés a rendu la décision difficile mais c'est le bureau Savioz Fabrizzi de Sion qui a remporté ce concours avec son «Phenix». Le budget prévu de 6 millions se partage entre notre commune, la ville de Monthey et le canton du Valais. Aujourd'hui l'heure est à la réalisation et un comité de pilotage suit désormais le dossier de construction qui devrait mener à l'inauguration de cette caserne qui accueillera les deux corps de sapeurs-pompiers au plus tard en 2021. Cette caserne qui verra le jour à proximité de la base d'Air Glaciers sur le territoire de Collombey-Muraz à la limite communale avec Monthey sera aussi ouverte à la Protection civile régionale. Nous nous réjouissons de pouvoir disposer de ce nouvel outil au service de la collectivité. Impossible de conclure cette présentation sans dire MERCI à ces femmes et ces hommes qui donnent de leur temps pour assurer notre sécurité.



NOUVELLE ROUTE INTERCOMMUNALE: ACCÈS MONTHEY NORD ET ZONE COMMERCIALE DE COLLOMBEY

Par l'administration communale

Enfin! Il aura fallu plus de huit ans et beaucoup de persévérance, mais le projet d'aménagement routier «Monthey-Nord – zone commerciale de Collombey» a désormais obtenu l'autorisation de construire tant attendue. En effet, si le projet a été mis à l'enquête en mai 2011, l'autorisation délivrée par le Conseil d'Etat est définitivement rentrée en force le 10 septembre 2018.

Compte tenu du temps écoulé, il n'est sans doute pas inutile de rappeler les grandes lignes de ce dossier initié en 2010, en collaboration étroite avec la commune de Monthey.

Le projet prévoit la création d'une nouvelle route qui reliera le giratoire de Pré-Loup (secteur Air-Glacières) jusqu'à la route du Verney (patinoire de Monthey). À mi-chemin de ce tronçon d'un peu plus d'un kilomètre, un nouveau giratoire sera réalisé. Ce carrefour sera relié directement à proximité directe de la zone commerciale, au sud (au sud de l'actuelle Migros) par un nouvel axe routier qui se raccordera à l'actuel giratoire de Clos-Donroux (routes des Aunaires).

Par ailleurs et dans le cadre d'un autre projet piloté par la commune de Monthey, cet axe sera dans un second temps prolongé «en ligne droite» par un passage sous les voies CFF (sous la friche industrielle ex-Giovanola), jusqu'à l'avenue de France à Monthey

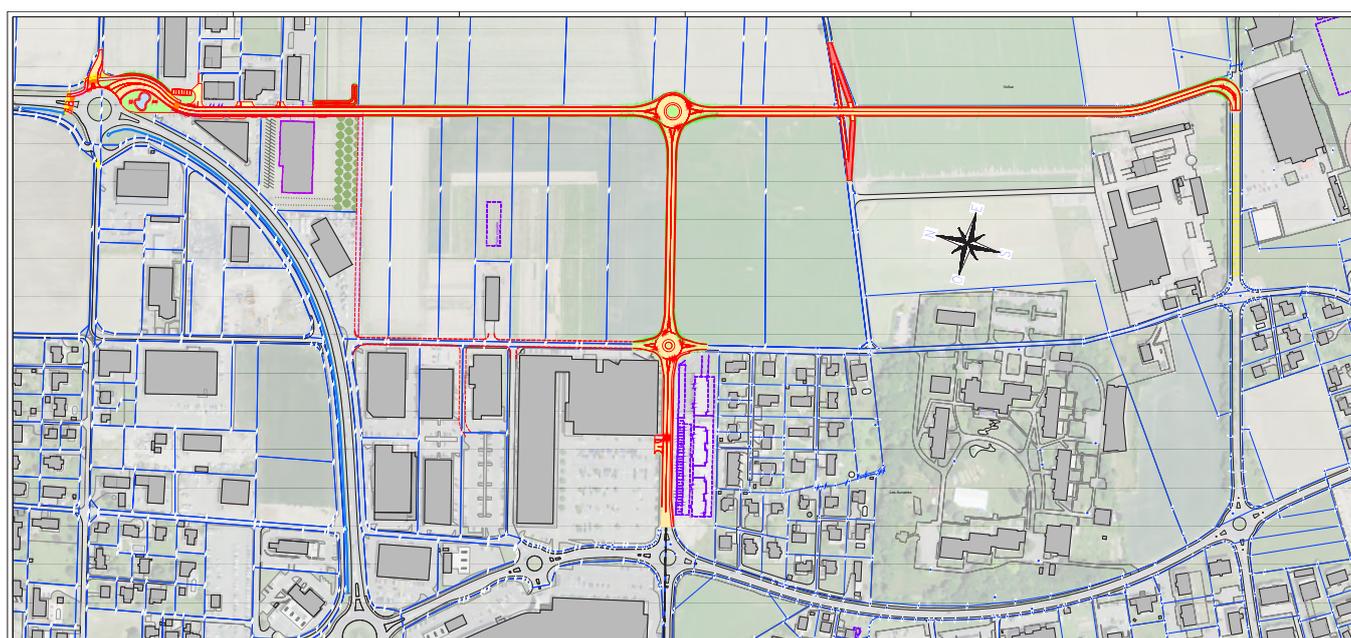
Ce nouvel accès constituera un maillon essentiel du réseau routier de l'agglomération. Il devra permettre de répartir les flux et ainsi améliorer notablement la circulation dans ce secteur, où les charges de trafic projetées devraient encore s'intensifier ces prochaines années, malgré les mesures d'envergure engagées pour l'optimisation des transports en commun.

Compte tenu du temps écoulé depuis le dépôt du dossier d'enquête, le projet subit actuellement quelques retouches mineures afin de tenir compte de l'évolution du bâti et des modifications de certaines normes routières. Ainsi, la vitesse de projet sera abaissée à 60 km/h pour les tronçons situés hors localité et le gabarit routier passera de 7.30 m à 6.80 m. Par ailleurs, certains détails doivent encore être réglés avec les riverains.

Au niveau financier et selon les dernières projections du bureau d'ingénieur en charge du projet, le coût total de la construction est devisé à environ Fr. 6.8 millions. Les appels d'offres qui seront lancés ce printemps devraient permettre de confirmer ce montant.

Une clé de répartition financière a été convenue entre notre commune et Monthey. Elle prévoit une répartition des coûts différenciée selon les tronçons routiers, avec au final une proportion globale qui devrait être de l'ordre de 65% pour Monthey et 35% pour Collombey-Muraz.

En fonction du délai de la procédure d'appel d'offres, le début des travaux est prévu pour la fin de l'été.





RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION ENTRE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY: ETAT DE LA SITUATION

Par l'administration communale

Dans le cadre de votre revue d'août 2017, nous vous avons informés de l'initiation prochaine de la réflexion sur l'opportunité d'une fusion entre les communes de Collombey-Muraz et Monthey. Environ 18 mois plus tard, la première phase de réflexion est arrivée à son terme et il est temps de vous informer de la situation.

Un comité de pilotage, composé de 4 conseillers municipaux de chaque commune (Yannick Buttet, Olivier Turin, Alexis Turin et Mikael Vieux pour Collombey-Muraz; Stéphane Coppey, Eric Borgeaud, Gilles Borgeaud et Guy Cristina pour Monthey), des Présidents des législatifs respectifs (Côme Vuille et Laude-Camille Chanton) et des secrétaires municipaux (Laurent Monnet et Simon Schwéry) a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2018. Il fut assisté dans ses réflexions par la société SEREC sàrl, spécialisée dans les processus de fusion.

Afin d'établir un état des lieux solide, sur la base duquel il serait possible de définir les avantages et les inconvénients d'une commune fusionnée par rapport à 2 communes poursuivant leur collaboration comme actuellement, le comité de pilotage a constitué 5 groupes de travail, chargés d'étudier les thématiques suivantes:

- Identité (thématiques traitées: autorités politiques; nom et armoiries; culture, sports, loisirs, culte et arts; collaborations intercommunales, bourgeoisies)
- Administration (organisation administrative, économie, sécurité)
- Technique et travaux publics (urbanisme et édilité, aménagement du territoire, mobilité, protection de l'environnement, équipements et installations techniques)
- Formation, social, santé (écoles primaires et secondaires, crèches et UAPE, prévoyance et assurances sociales)
- Finances (impôts et taxes, patrimoine, investissements)

Chaque groupe de travail s'est réuni au moins à 2 reprises, avec des objectifs définis précisément par SEREC sàrl. Les réflexions ont été ensuite rapportées au comité de pilotage qui a procédé à la synthèse des évaluations des groupes de travail et à la définition des défis et opportunités que représenterait une commune fusionnée de près de 30'000 habitants.

Cette synthèse est disponible in extenso sur le site internet communal et nous vous invitons volontiers à la consulter en détails. Il en ressort en résumé que l'intercommunalité est déjà très forte entre les deux communes et qu'ainsi un fort potentiel de synergie existe, quelle que soit la suite des rapports communaux. Les conclusions tendent toutefois à indiquer qu'une commune fusionnée présenterait certaines plus-values par rapport à 2 communes collaborant.

Sur cette base, le Conseil municipal considère qu'il est important de poursuivre la démarche, en y intégrant désormais la population, via des ateliers citoyens. Il précise toutefois que la dynamique actuelle n'est pas de décider si fusion il doit y avoir ou non. Il s'agit de poursuivre la réflexion en y intégrant la population dans le cadre d'ateliers citoyens, qui devront se prononcer sur les différents aspects étudiés dans le rapport de synthèse. L'heure est donc à la poursuite de la réflexion en élargissant le cercle des personnes y participant.

Du point de vue du calendrier, si les conclusions des ateliers citoyens, attendues pour le milieu de l'année 2020 au plus tard, sont également favorables à la poursuite de la réflexion, les Conseils municipaux de Collombey-Muraz et de Monthey commanderont un rapport de fusion qui serait rendu au début de l'année 2021. Sur la base de ce rapport de fusion, les Exécutifs de la prochaine législature décideraient de poursuivre encore plus loin la démarche ou de la stopper. Si la première option l'emporte, seraient alors consultés d'abord les législatifs communaux, puis la population elle-même. L'éventuelle votation populaire aurait alors lieu dans la 2^e partie de l'année 2021. En cas de «oui», la nouvelle commune fusionnée verraient le jour dès le 1er janvier 2025.

Vous l'avez compris, nous sommes encore loin de cette éventualité. Néanmoins, le Conseil municipal considère que le contexte actuel est particulièrement favorable, non pas à la fusion, mais à la réflexion quant à une éventuelle fusion. Prendre le temps de cette réflexion, la travailler, l'approfondir, c'est préparer l'avenir de notre commune et de notre région. C'est préparer notre avenir. Le Conseil municipal, dont c'est le rôle, se réjouit désormais, dans le cadre des ateliers citoyens qui seront prochainement mis sur pieds, d'associer la population aux discussions et de réfléchir, avec elle, à NOTRE FUTUR.

LA 51^e FÊTE DE CHANT DU BAS-VALAIS APPROCHE À GRANDS PAS...

Par le Comité d'organisation

Les 3-4 et 5 mai 2019, le village de Muraz aura l'honneur d'accueillir la 51^{ème} Fête de Chant du Bas-Valais et se revêtira de son plus beau costume afin de vous emmener vers un monde «enchanté»! Ces 3 jours de fête seront basés sur les signes de la convivialité, du plaisir de chanter, du partage et de l'amitié.

Fête organisée par la Chorale de Muraz, avec à sa tête un comité de plus d'une vingtaine de membres, les préparatifs vont bon train et l'événement sera vraisemblablement couronné d'un succès populaire.

Les Chorales jouent un rôle essentiel dans nos villes et villages. Elles permettent non seulement de faire l'expérience de la vie en société, mais aussi d'amener une contribution importante à nos événements collectifs (fêtes, manifestations diverses, ...). Dans le Bas-Valais ce sont plus de 1'000 adultes et 500 enfants qui pratiquent leur passion en servant la collectivité. Ces personnes méritent notre soutien.

Venez nombreux!

L'ÉVÉNEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

L'événement réunira plus de 1'000 chanteur(se)s adultes et 500 chanteur(se)s enfants durant les 3 jours de fête. Une cantine de 850 places sera déployée «sous l'Eglise» de Muraz et 4 podiums seront montés dans le village pour les productions des chœurs.

Un tel événement nécessite bien entendu l'engagement de nombreux bénévoles et le comité d'organisation est à la recherche de personnel dans différents dicastères. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à l'adresse e-mail suivante: caroline.masson3@gmail.com ou s'inscrire directement sur le site web www.fetedechant2019.ch rubrique: inscription bénévoles.

www.fetedechant2019.ch

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

VENDREDI 3 MAI 2019

Thème de la soirée: La Suisse «Enchantée»:

- 18h00 Ouverture de la fête
- 18h15 Partie officielle avec vin d'honneur
- 19h30 Spectacle musical des enfants des écoles de Muraz (production de plus de 300 élèves)
Soirée fondue sous la cantine principale
- 21h15 Trio Yodelweiss
- 22h15 Bal avec l'orchestre Scotch

SAMEDI 4 MAI 2019

Fête des enfants

- Concerts devant le jury sur les lieux d'aubade
- Concert final devant le jury sur les lieux d'aubades

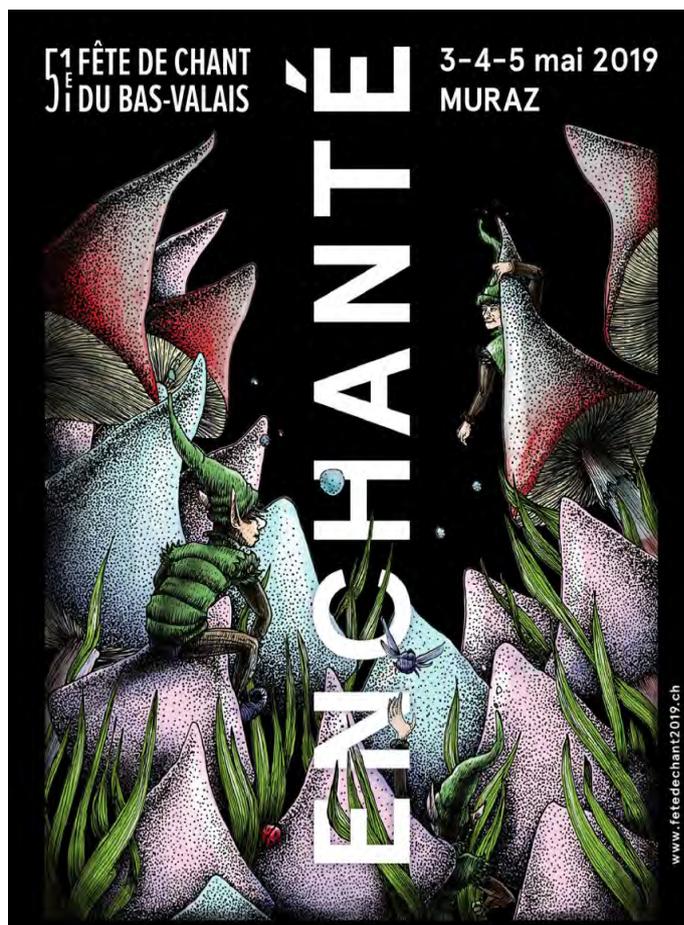
Fête des adultes

- Concerts devant le jury
- Animations sur les lieux d'aubades
- Bal avec l'orchestre Scotch

DIMANCHE 5 MAI 2019

- Messe sous la cantine principale
- Concerts devant le jury
- Animations sur les lieux d'aubades
- Bal avec Pelco

ENCHANTÉ





LA FUGUE : LE SPORT ET LES CYCLES DU MOUVEMENT DIMANCHE 16 JUIN 2019



Dimanche 16 juin prochain entre 09h et 16h aura lieu la 9e édition de la Fugue Chablaisienne. Lors de cette journée, profitez à vélo, en rollers ou en trottinette, d'un parcours sécurisé pour explorer votre région son paysage et ses activités.

Vous pourrez suivre, en temps réel, votre trajet sur votre téléphone et/ou tablette, grâce à la géolocalisation du plan interactif, que vous trouverez sur notre site la-fugue.ch.

Le parcours traversera les 8 communes partenaires: Monthey, Colloby-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Aigle, Ollon, Bex, Massongex et 12 aires d'animation. Des clubs sportifs, associations et entreprises actives dans le Chablais vous accueilleront tout au long de votre journée pour vous faire découvrir leur savoir-faire, partager des activités ludiques et déguster de bons petits plats.

NOUVEAUTÉ 2019

Cette année, Monthey sera l'aire officielle de la manifestation et présentera des activités et clubs sportifs locaux dans le magnifique parc du Cinquantoux.

Les Jeux du Chablais seront mis sur pied sous forme de concours. Dans certaines aires du parcours, des épreuves ludiques, marrantes et sportives seront proposées par un acteur du monde sportif. Ce sera notamment le cas sur la traditionnelle aire du Bochet.

Les participants devront déposer leur bulletin de participation dans les urnes prévues à cet effet. A la fin de la journée un tirage au sort aura lieu.

Ce jour-là, des routes secondaires seront fermées au trafic routier et la circulation subira des modifications. Un dispositif de signalisation sera mis en place et du personnel de circulation sera mobilisé. Nous vous remercions d'ores et déjà de respecter les consignes données par la police et la protection civile.



Retrouvez toutes les informations sur
www.la-fugue.ch ou
sur la page Facebook
www.facebook.com/lafuguechablaisienne/.